

Faute d'accord, le sort de la 5G et du quatrième opérateur est reporté à la prochaine législature

Des divergences entre niveaux de pouvoir au sujet de la clé de répartition des revenus à attendre des enchères sur les bandes de fréquence auront eu raison de la 5G et du 4^e opérateur télécom.

SIMON SOURIS

Re rendez-vous manqué autour de la 5G mercredi matin en comité de concertation. Les différentes parties réunies autour de la table, à savoir les ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements des Communautés et Régions, ne sont pas parvenues à un accord quant au devenir du dossier des enchères sur les bandes de fréquence. Une donne qui reporte donc de facto le sort de la 5G à après les élections – le Parlement n'étant plus en mesure d'avaliser le dossier avant la fin de la législature, quand bien même il serait validé lors du prochain comité de concertation qui aura lieu au mois de mars –, mais aussi, dans le même temps, le sort de l'arrivée d'un éventuel 4^e opérateur mobile de réseau dans le pays, comme en a décidé le gouvernement fédéral à la mi-année dernière.

Ce qui a bloqué et amené à cette situation? Des dissensions marquées de la part de la N-VA concernant la clé de répartition (de 80/20) des revenus des dites enchères entre Fédéral et Régions, ce qui «suggère une

volonté de régionaliser les télécoms», tacle un observateur. Ben Weyts, ministre flamand de la Mobilité, a d'ailleurs été clair sur ce

point: «Ce pays connaît assez de transferts, avec toujours le même donneur.» Le parti verrait plutôt un 50/50. Tout cela, notamment, autour des 679 millions d'euros attendus par le Trésor dans le cas des licences 5G. Minimum, car les offres ont par exemple récemment explosé les prévisions du gouvernement en Italie lors d'un exercice similaire.

Philippe De Backer (Open Vld), ministre des Télécoms, s'est dit «détaché» d'une situation «bloquée pour une question de centimes. C'est ne vraiment pas comprendre l'importance de la 5G (qui doit accélérer la vitesse, améliorer l'expérience, mais aussi va aussi déboucher sur pléthore de nouvelles applications, de la voiture autonome aux villes intelligentes, NDLR)». Pour lui, cette question de clé de répartition pourrait attendre le prochain gouvernement, quand les enchères se dérouleraient tout de même, histoire d'avancer.

Côté fédérations, les réactions négatives n'ont pas manqué non plus. «Nous regrettons que des désaccords politiques reportent cette mise aux enchères, a souligné un responsable de la FEB. Il faut éviter de prendre du retard sur un dossier aussi crucial que la 5G.» Un point sur lequel Agoria, fédération de l'industrie technologique (comprenant les opérateurs télécoms), abonde. «Notre pays risque de rater

le train international de l'innovation lié au très haut débit», a déclaré Marc Lambotte, CEO.

Diviser pour avancer?

Alors que faire désormais? Agoria propose deux solutions. De un, ne mettre aux

enchères qu'une partie du spectre, et non de globaliser le dossier comme cela a été fait ici – parce que «tout est lié», rétorque-t-on de source politique. En effet, il est possible de ne soumettre aux plus offrants qu'une partie des bandes fréquences en jeu, à savoir la bande 3,4-3,8 GHz, qui a l'avantage de permettre un premier déploiement de 5G et de ne pas concerner les conditions jugées «discriminatoires» par les opérateurs à l'égard d'un nouvel entrant – ce qui se décide à un autre niveau. Louable (et validé par certains partis), sauf qu'en coulisse, il nous revient que cette solution ne serait «pas une option» du côté du ministre, car la «clé de répartition des revenus des enchères est tout de même nécessaire» dans ce cas. «Cela ne constitue donc pas une solution au problème».

Reste dès lors une seconde piste: des licences temporaires, évoque la fédération, option rendue possible pour des bandes de fréquence non-utilisées par l'article 22 de la loi télécoms de 2005. Cette solution avait déjà été utilisée pour permettre l'érection d'antennes en mer du Nord. Sur ce point, les langues restent liées.

DIVERGENCES PAS QUE PÉCUNIAIRES

Deux points cristallisent l'opposition entre Fédéral et Régions, de même qu'entre partis politiques. D'une part, il y a l'arrivée potentielle d'un 4^e opérateur mobile de réseau, décidée mi-

2018 par le Fédéral. Les menaces de baisse d'investissement, de conséquences sur la qualité des services, ainsi que les risques pour l'emploi ont refroidi de nombreux responsables, principalement dans le sud du pays et à Bruxelles. D'autre part s'inscrit aussi dans la discussion la question de la révision (à la hausse) des normes d'émissions bruxelloises des mâts et antennes GSM pour permettre l'émergence de la 5G. De 6 volts/mètre – limite 50 fois plus stricte que ce que préconise l'OMS –, elles devraient passer à 14,5, un premier pas décidé par la ministre de l'Environnement, Céline Fremault, et jugé indispensable par l'IBPT pour permettre l'arrivée de l'internet mobile ultrarapide. Le dossier en est pour l'heure au stade du Conseil d'État suite à une attaque par l'association de quartier GRONDES.

«Pas d'accord sur la 5G. L'habituelle question de répartition des revenus entre Régions et Fédéral bloquée.»

PHILIPPE DE BACKER
MINISTRE DES TÉLÉCOMS